

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur Pierre-Marie ZRA soutiendra sa thèse le **26 juin 2026 à 9h30** à **Université de Perpignan Via Domitia, Campus Mailly, 21 Rue Émile Zola, 66860 Perpignan Cedex 09**, salle **Salle X**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé**.

TITRE DE LA THESE : L'intermédiation non bancaire.

RESUME : L'intermédiation non bancaire désigne des entités autres que les établissements de crédit qui effectuent des opérations de banque et opérations connexes en dehors du système bancaire classique. Ce concept englobe les opérations de crédit intra et interentreprises, les prêts octroyés par les fonds de prêts à l'économie ainsi que les FIA, les opérations de crypto-lending sur la DeFi, les plateformes de crowdlending, les services bancaires des comptes sans banque et les méthodes alternatives de paiement, telles que les jetons stables de monnaie électronique et les MLC (monnaies locales complémentaires). Du reste, l'intermédiation non bancaire interfère dans le processus de collecte des dépôts reçus du public, de distribution du crédit et de gestion des paiements nonobstant le cadre monopolistique instauré par l'article 10 de la loi bancaire de 1984, désormais codifié à l'article L. 511-5 du Code monétaire et financier. Cette situation antinomique intrigue et pose des difficultés quant à l'appréhension juridique de l'intermédiation non bancaire. Ainsi, cette étude se propose d'analyser et de remettre en question la règle du monopole bancaire afin de mettre en perspective le concept d'intermédiation non bancaire. Aussi, vise-t-elle à repenser le monopole bancaire dans une optique de sécurisation juridique du système d'intermédiation non bancaire.

Directeur de thèse :

Jean-Marc MOULIN, Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra -

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

Le jury sera composé de :

Mme Anne-Claire ROUAUD, Professeure agrégée, Université Paris I-Panthéon Sorbonne (**Rapporteur**)
M. Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Professeur des universités, Université de Strasbourg (**Rapporteur**)
M. Jean-Marc MOULIN, Professeur des universités, Université de Perpignan via Domitia (**Directeur de thèse**)
M. Thierry BONNEAU, Professeur agrégé, Université Paris-Panthéon-Assas (**Examineur**)
M. Cheick GALOKHO, Professeur des universités, Université de Perpignan via Domitia (**Examineur**)